



N° 24-09-50

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le **26 septembre à 20h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Patrick CANCOUËT, Maire**.

Présents :

M. Patrick CANCOUËT - M. Marc CLOUET - Mme Ghislaine CHAUVEAU - Mme Jennifer NUNES - M. Ferdinando CITO - M. Denis GIRARD - Mme Amalia CAPITAINÉ - M. Ludovic LEFFET - M. Sylvain HARLE - M. Michaël CAVALIERI - Mme Annie MUGNIER - M. Denis JOLY - M. Lucien KLIPFEL - Mme Monique CATELIN-PENAUD - M. Alexandre MORENO - M. Philippe GEFFROTIN - M. Philippe HERCYK - Mme Laura COUDRIER - M. Paul MOUSSARD - M. François JEFFROY - Mme Bouchra DERKAOUI - Mme Célia JOUSSERAND - M. Lucien CORINTHE - M. Guy BOISSEAU

Absents : Mme Déborah RUYAULT - Mme Fatma YORAT - Mme Cindy BARQUILLA - Mme Carmela DEGLIAME - M. Jean SZEWCZYK

Pouvoirs :

M. Jean SZEWCZYK pouvoir à M. Ferdinando CITO
Mme Carmela DEGLIAME pouvoir à M. Philippe HERCYK

| | |
|-----------------------------------|------------|
| Nombre de Conseillers en exercice | 29 |
| Nombre de Conseillers Présents | 24 |
| Nombre de Conseillers Votants | 26 |
| Date de convocation | 19/09/2024 |
| Date d'affichage | 19/09/2024 |

Objet : Tarifs de location de la salle Sportive Roger DONNET et de la salle nommée AL'GEKO

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 17-03-40 du 30 mars 2017 relative à la fixation des tarifs de la salle Roger DONNET,

VU l'avis de la Commissions des Finances du 23 septembre 2024,

CONSIDERANT la décision de mettre en location à titre exceptionnel la salle « Sportive Roger DONNET » et la salle « AL'GEKO des GLAISIERES » en remplacement du Foyer Joseph GAUTHERON,

CONSIDERANT qu'il convient de fixer les tarifs de location de ces salles, à compter du 1^{er} octobre 2024,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, **DECIDE :**

Article 1 : DE FIXER comme suit les tarifs de location, à titre exceptionnel, de la Salle Sportive Roger DONNET, à compter du 1^{er} octobre 2024 :

| SALLE SPORTIVE ROGER DONNET | | |
|------------------------------------|--------------------|------------------|
| <i>Période</i> | <i>Groslaysien</i> | <i>Extérieur</i> |
| Samedi ou dimanche | 1 200 € | 1 500 € |
| Week end | 2 000 € | 2 500 € |

Article 2 : **PRECISE** que la mise à disposition de la salle sportive Roger DONNET se fera à titre gratuit pour :

- Les écoles (spectacles, animations autorisées par la commune),
- Les associations dans l'exercice de leurs activités habituelles hebdomadaires suivant le planning établi par la ville,
- Les associations locales et caritatives pour une manifestation dans le cadre de leur activité une fois par an.

Article 3 : **FIXE** le montant de la caution ainsi : 1 500 € étant bien précisé que le dépôt d'une caution est également dû pour la mise à disposition à titre gratuit (sauf activités associatives hebdomadaires et écoles) et la location à titre onéreux de la salle Roger DONNET.

Article 4 : **DE FIXER**, à compter du 1^{er} octobre 2024, le tarif de location de la salle « **AL'GEKO des GLAISIERES** » comme suit :

| SALLE AL'GEKO des GLAISIERES | |
|---|---------------------------|
| <i>Catégorie d'utilisateurs</i> | <i>Tarif en euros TTC</i> |
| Réunions non festives liées à des activités professionnelles (réunion de syndic, AG...) à des personnes individuelles ou à des personnes ou associations extérieurs à Groslay | 60,00 € |

Article 5 : Les recettes seront imputées au budget communal.

Publiée - Notifiée le
Certifiée exécutoire par le Maire
le

Patrick CANGOUËT



Le Secrétaire de séance
M. Philippe HERCYK

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa publication.

NOTE de PRESENTATION N°14

Conseil Municipal du 26 septembre 2024

Objet : Tarification des locations de salles communales

Présentation du dossier par Monsieur Ferdinando CITO,

La réception des travaux de réhabilitation de la salle sportive Roger DONNET étant actée, la salle va de nouveau pouvoir accueillir des manifestations sportives ou communales, à compter du 1^{er} octobre 2024.

Il est possible que cette salle soit louée, à titre exceptionnel, aussi il est proposé de nouveaux tarifs revalorisés par rapport à la délibération du Conseil Municipal du 30 mars 2017 :

| SALLE SPORTIVE ROGER DONNET | | |
|------------------------------------|--------------------|------------------|
| <i>Période</i> | <i>Groslaysien</i> | <i>extérieur</i> |
| Samedi ou dimanche | 1 200 € | 1 500 € |
| Week End | 2 000 € | 2 500 € |

Une caution de 1 500 € sera demandée et sera rendue si aucune dégradation n'est constatée dans les lieux.

Par ailleurs, compte tenu que le foyer Joseph Gauthron ne sera plus disponible pour la location, il a été convenu que la salle AL'GEKO des Glaisières sera mise à la location pour des réunions non festives liées à des activités professionnelles (réunions de syndic, ou à des personnes ou associations extérieures à Groslay...) :

| SALLE AL'GEKO des GLAISIERES | |
|---|---------------------------|
| <i>Catégorie d'utilisateurs</i> | <i>Tarif en euros TTC</i> |
| Réunions non festives liées à des activités professionnelles (réunion de syndic, AG...) à des personnes individuelles ou à des personnes ou associations extérieurs à Groslay | 60,00 € |

Il demandé au conseil municipal de se prononcer sur ces tarifs.